



## **GARDERIE SANDOUVILLE**

### **REGLEMENT**

#### **Article 1**

L'accueil est ouvert exclusivement aux enfants scolarisés au RPI Sandouville/Oudalle de la maternelle au CM2.

#### **Article 2**

L'accueil sera ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire aux horaires suivants :

- Le soir : 16 h 30 à 18 h 00 (il est conseillé de fournir un goûter aux enfants)
- Le matin : 7 h 30 à 8 h 30

Pour les enfants inscrits qui doivent quitter l'accueil à 18h00, il vous est demandé de respecter ces horaires ; au-delà de 18h00 les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animatrices. En cas de retards répétés (plus de deux fois dans le mois), une majoration de 5€ sera appliquée aux familles pour compenser les frais liés aux heures supplémentaires. Tout retard doit faire l'objet d'une information auprès des animatrices dans les meilleurs délais.

Pour des mesures de sécurité liées à la présence des enfants, toute annulation d'inscription devra systématiquement être signalée en mairie au plus tard la veille du jour de garderie prévu (sauf en cas de maladie, prévenir le jour même). En cas de non-respect de cette clause, l'heure de garderie sera facturée.

#### **Article 3**

Les enfants seront accueillis dans le local de la cantine de Sandouville.

**Un minimum d'inscrits de 3 élèves** est nécessaire pour le bon fonctionnement de la garderie. Si ce nombre est inférieur, le service pourra être supprimé après un préavis de 8 jours donné aux familles.

#### **Article 4**

Les tarifs sont fixés par le Conseil municipal. La tarification pour l'année 2021/2022 est effectuée par périodes indivisibles de 30 minutes au prix de 1€. Les enfants inscrits devront rester à la garderie jusqu'à 17h30 au minimum. Les tarifs seront révisés annuellement en début d'année scolaire.

#### **Article 5**

L'inscription et le règlement se feront en mairie aux heures de permanences (le lundi de 14h30 à 16h00, le mardi et le jeudi de 17h00 à 19h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00).

#### **Article 6**

Le paiement se fait **uniquement en mairie**, avec la remise du planning mensuel. Paiement par chèque (en espèces uniquement pour les familles ne possédant pas de chéquier). En cas de non-paiement, exclusion de l'enfant après 1 mois. Si le comportement d'un enfant devenait insupportable, l'enfant pourrait être exclu après entretien avec la famille.

#### **Article 7**

Les enfants devront être récupérés par les parents ou les personnes désignées au plus tard à 18h00. Les heures de départ seront enregistrées par la responsable de l'accueil et paraphées par les parents ou les personnes désignées.  
Les enfants devront apporter leur goûter.

#### **Article 8**

Les enfants malades ne seront pas accueillis.

#### **Article 9**

Les personnes autres que les parents ou tuteurs désirant venir chercher les enfants et ne figurant pas sur la fiche de renseignements devront fournir une autorisation parentale dûment signée.

#### **Article 10**

Les enfants qui le souhaitent pourront éventuellement profiter de ce temps pour faire leurs devoirs mais le contrôle de ce travail reste sous l'entière responsabilité des parents.

#### **Article 11**

Le port de boucles d'oreilles pendantes est formellement interdit.  
En cas d'incident, la mairie décline toute responsabilité.  
La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets privés.

#### **Article 12**

Il est demandé aux enfants de respecter l'équipe pédagogique ainsi que les locaux communaux. Le matériel mis à la disposition des enfants doit également être respecté : lieu, sol, tables, chaises... Toute détérioration des biens communaux imputable à un enfant sera à la charge des parents.

Toute dégradation ou comportement contraire au règlement entraînera une exclusion momentanée, voire définitive.

### **Article 13**

Pour l'inscription, les documents suivants seront à fournir :

- la fiche d'inscription,
- une attestation d'assurance.

Pour nous contacter : tél. de la mairie 02.35.20.02.65

tél. de l'accueil périscolaire : 02.32.79.89.33 (accessible que sur les temps de garderie uniquement)